

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

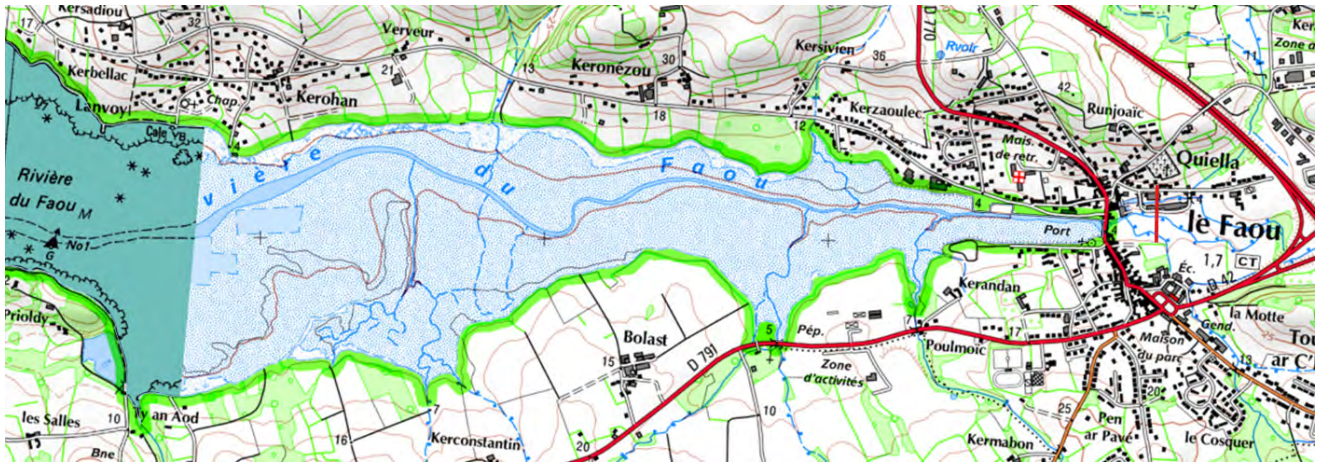
RIVIÈRE DU FAOU

Département du FINISTERE (29) / Commune LE FAOU (29590)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Quiella	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le lieu-dit « Quiella » est mentionné sur le Scan Littoral. Un positionnement précis de la limite n'est pas envisageable à partir de cette indication. Nous reproduisons donc la limite proposée par la DDTM29 qui a été retracée en 2015 (cf. page 2)</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 300 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source DDTM 29 (Mars 2017)

Rivière du Faou :

Texte du décret N°2014-1608 du 26/12/2014 : « *Quiela* »

La limite a été retracée en 2015. La LSE de la DDTM29 est considérée bonne.



Remarque : la limite bleue a été supprimée car obsolète (version initiale de la limite proposée par le SHOM).